

# Tourrettes-sur-Loup

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES  
Cabinet du Préfet - SIDPC

04 JAN 2013

ARRIVÉE

LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE DANGER

Document  
Information  
Communal sur les  
Risques  
Majeurs



Le mot du Maire.....	P 1
Les Moyens d'Alerte.....	P 2
Les Bons Réflexes.....	P 3
Le Risque Feu de Forêt.....	P 4-5
Le Risque Inondation.....	P 6-7
Le Risque Sismique.....	P 8
Le Risque Mouvement de Terrain.....	P 9
Le Risque Climatique.....	P 10-11
Le Risque T.M.D Transport Matières Dangereuses.....	P 12
En résumé.....	P 14



Aujourd'hui le risque sous toutes ses formes fait partie de notre quotidien. Il convient que chacune et chacun soit un acteur de sa gestion en complément des actions menées par les services de l'Etat, de la communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et de la commune.

Aussi en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement qui stipule que « les citoyens ont le droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent », le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui vous est remis recense les risques encourus sur notre commune et vous informe sur les mesures de prévention, d'alerte et de protection.

Ce document est un guide important dont la lecture doit vous permettre d'adopter les bonnes réactions en cas de danger. Conservez-le à portée de main, vous pouvez également le retrouver sur le site Internet de la Commune.

Enfin la Mairie reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vos éventuelles remarques sur le DICRIM peuvent aussi lui être transmises.

Le Maire

Damien BAGARIA

## AU NIVEAU COMMUNAL

À ce jour...

- SYSTÈME D'ALERTE AUTOMATISÉ

Envoi d'un message sur les téléphones mobiles ou d'un email aux personnes inscrites sur le service d'alerte de la commune de Tourrettes-sur-Loup.

À venir en 2018...

- LA SIRÈNE D'ALERTE

La Commune va se doter d'un système national d'alerte associé à un code d'alerte.

**Il ne renseigne pas sur la nature du danger. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.**

Il avertit la population de la nécessité de s'abriter immédiatement dans un lieu protégé.

- PANNEAUX A MESSAGES VARIABLES

Situés dans les lieux stratégiques de la commune, les panneaux seront installés afin d'informer les habitants sur les événements qui se déroulent au sein de leur village.

**Lorsqu'une situation d'urgence a lieu ils seront également utilisés afin d'avertir les tourrettans du danger existant et des bons réflexes à avoir.**

## AU NIVEAU NATIONAL

## CARTE VIGILANCE MÉTÉO FRANCE



## CARTE VIGICRUE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE



## RECONNAÎTRE LES PICTOGRAMMES

## Ce qu'il faut faire...



Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur et fermer l'ensemble des issues.



S'informer de l'évolution de la situation.



Respecter les consignes des autorités pour votre sécurité.

## Ce qu'il ne faut pas faire...



Éviter de vous déplacer.  
Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.  
Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer leur sécurité.



Ne pas téléphoner, garder libres les lignes pour les secours.



Ne pas fumer, éviter de faire des flammes et des étincelles.

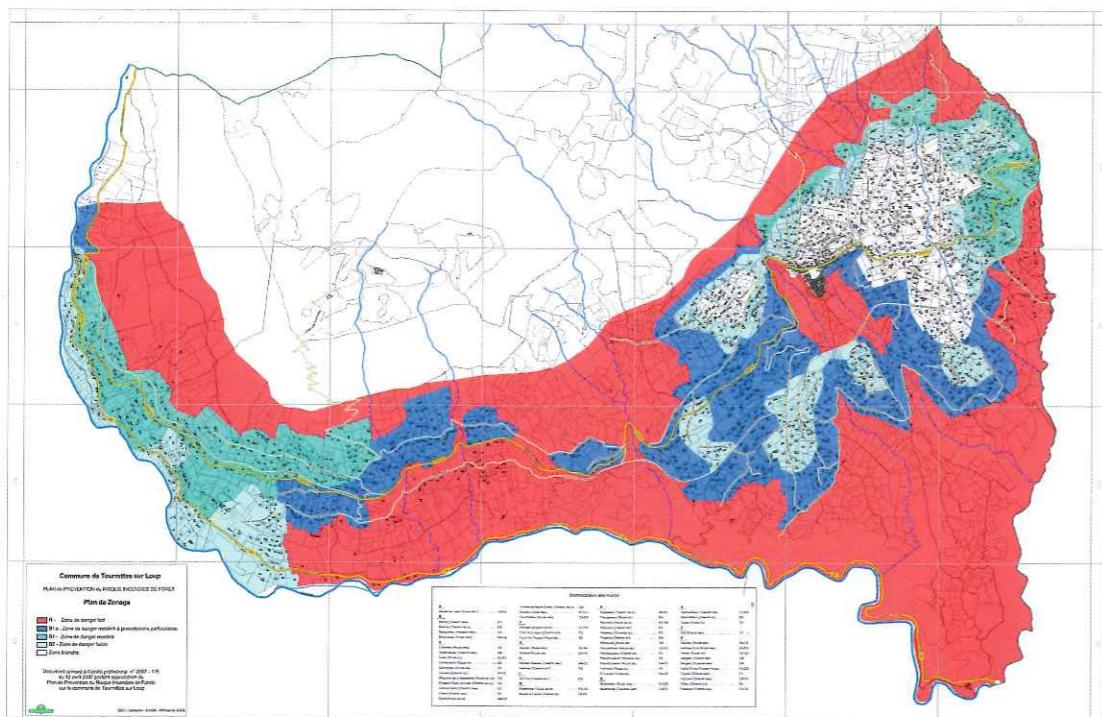


# RISQUES NATURELS....

Les massifs de la Sine, du Mounard, la zone sous l'ancienne route de Vence à Grasse et les limites Nord des lieux habités sont des espaces où le risque incendie de forêt est important.

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent dans une formation naturelle qui peut être de type forestière (forêt de feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses, etc.).

Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.



## Mesures de prévention

### PRÉVENTION

- L'emploi du feu et le débroussaillage sont régis par des arrêtés préfectoraux dans le département

### PRÉVISION

- Lors des périodes les plus critiques de l'année, on mesure quotidiennement les conditions hydrométéorologiques et l'état de la végétation. La surveillance est assurée par un réseau de tours de guet et de patrouilles de surveillance équipées pour attaquer les départs de feu.
- Carte d'accès aux massifs forestiers : chaque été l'accès aux massifs forestiers est réglementé par arrêté préfectoral

### PROTECTION

- Des aménagements de terrain en matière de défense contre les incendies sont réalisés : piste d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres et aériens.... Les pistes dites DFCI sont interdites au public.

## Consignes de sécurité

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- Débroussailler,
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informez les pompiers ([18](tel:18) ou [112](tel:112) en Europe) le plus vite et le plus précisément possible,
- Attaquer le feu, si possible.

Dans la nature :

- S'éloigner dos au vent,
- Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- À pied rechercher un écran (rocher, mur...),
- Ne pas sortir de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- Occulter les aérations avec des linges humides,
- Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

Éteindre les foyers résiduels.

## En résumé, que dois-je faire ? .....

### Consignes générales à respecter



### Consignes spécifiques au feu de forêt



Alerter les pompiers

Dégager les voies de circulation

Fermer le gaz, couper l'électricité

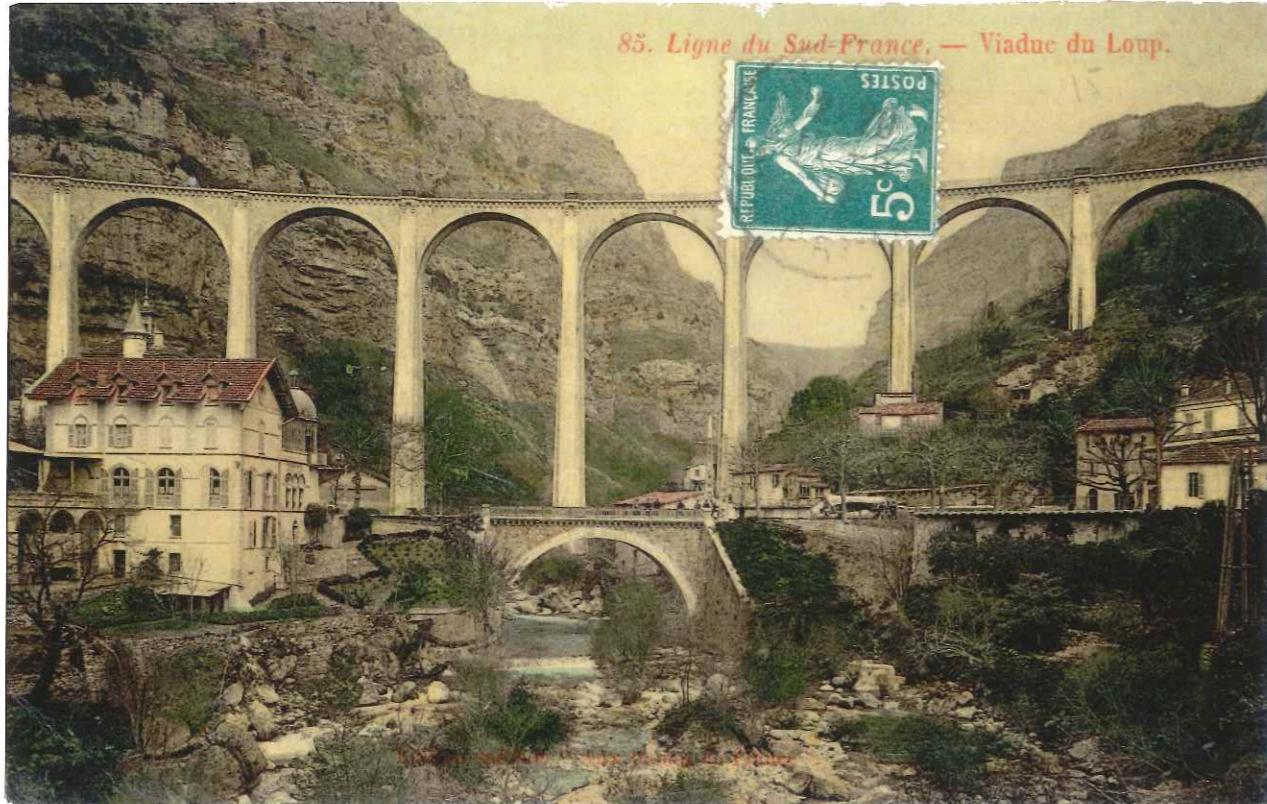
Calfeutrer les issues

Ne pas s'exposer aux flammes



# RISQUES NATURELS.....

À Tourrettes ce risque concerne la rive du Loup après Pont-du-Loup en direction de la Colle-sur-Loup. Au niveau du village le Cassan est aussi un point à surveiller ; en cas d'épisodes pluvieux importants le passage sous la RD2210 entre le parking de la Maternelle et la rue de la Bourgade est fermé.



## Mesures de prévention

### PRÉVENTION

- Dans l'urbanisme, prise en compte du risque d'inondation au travers du Plan de Prévention des Risques Inondation (P.P.R.I.).
- Gestion du risque inondation et travaux d'entretien (berges, cours d'eau).
- Nettoyage et entretien obligatoires par les propriétaires des vallons.

### PRÉVISION

- Vigilance météorologique qui permet aux autorités responsables de l'Etat de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, le maire et les radios locales.

### PROTECTION

- Déclenchement du dispositif O.R.S.E.C. (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) par le préfet si l'événement le justifie.
- Au niveau communal, déclenchement du plan communal de sauvegarde par le maire afin d'assurer la protection de la population.

## Consignes de sécurité

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : informatique, photos, factures, produits dangereux ou polluants.
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événets, amarrer les cuves...
- Repérer les stationnements hors zone inondable
- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments, vêtements de rechange, couvertures...

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école.
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue
- Ne pas s'engager sur une route inondée

### APRES : RESPECTER LES CONSIGNES

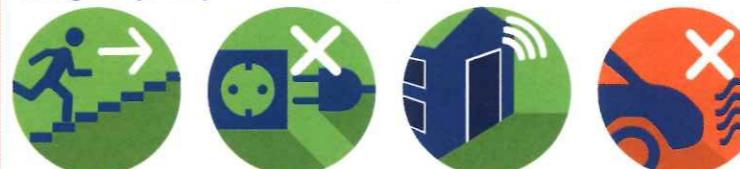
- Si le bâtiment a été inondé : aérer, désinfecter à l'eau de javel et chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

## En résumé, que dois-je faire ?

### Consignes générales à respecter



### Consignes spécifiques aux inondations



Gagner les hauteurs

Couper l'électricité et le gaz

Obturer les entrées d'eau

Ne pas s'engager dans une zone inondée

### CONSEILS

- mettre les meubles en hauteur
- garer les véhicules sur un point haut.



Le Cassan après l'orage.



## RISQUES NATURELS.....

Les décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 ont modifié le zonage sismique de la France la divisant en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. La commune du Tourrettes-sur-Loup est située en aléa modéré 3. Les nouvelles règles de construction parasismiques ainsi que le nouveau zonage sismique qui modifient les articles 5653-1 à 8 du Code de l'Environnement sont entrés en vigueur au 1er mai 2011.

### Mesures de prévention

#### PRÉVENTION

Les normes parasismiques et le zonage sismique de la France imposent l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

L'Eurocode 8 s'impose comme la règle de construction parasismique de référence pour les bâtiments.

#### PRÉVISION

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme.

En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.

### En résumé, que dois-je faire ? .....

#### Consignes générales à respecter



#### Consignes spécifiques à la sismicité



S'abriter dans la maison

Prendre garde aux chutes d'objets

Fermer le gaz, couper l'électricité

Evacuer le bâtiment et s'éloigner

Ne pas s'approcher des bâtiments endommagés



## RISQUES NATURELS.....

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

La commune est concernée par le risque de glissement de terrain, de chute de blocs et d'effondrement.

### Mesures de prévention

#### PRÉVENTION

Pris en compte du risque de mouvement de terrain dans l'urbanisme au travers du Plan de Prévention des Risques Mouvement de terrain (P.P.Rm.t). Limitation des épandages d'eau dans les zones à risques.

#### PRÉVISION

Il est très difficile, pour des raisons autant techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de systèmes d'alerte.

#### PROTECTION

Examen très rapide des zones situées en périphérie immédiate, par un expert, afin de procéder à l'évacuation préventive totale ou partielle, à l'interdiction de circulation...

### Consignes de sécurité

#### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

#### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

En cas d'éboulement

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas.
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

En cas d'effondrement :

- À l'intérieur : Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.
- À l'extérieur : S'éloigner de la zone dangereuse.

#### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

### En résumé, que dois-je faire ? .....

#### Consignes générales à respecter



#### Consignes spécifiques aux mouvements de terrain



Evacuer le bâtiment et s'éloigner

Fermer le gaz, couper l'électricité

Ne pas s'approcher des bâtiments endommagés



# RISQUES NATURELS.....

Fortes pluies, orages, neige, vents violents... sont autant de risques météorologiques pouvant atteindre la commune de Tourrettes-sur-Loup.

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures. Il existe quatre couleurs, vert, jaune, orange et rouge pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le niveau orange, signe d'un phénomène dangereux de forte intensité, la Préfecture des Alpes-Maritimes relaie l'information auprès des pouvoirs publics par messagerie vocale.

Immédiatement les élus et leurs équipes s'organisent pour réagir :

- annulation des éventuelles manifestations, sablage et salage des routes en hiver, mobilisation des équipes techniques...

## Comment être prévenus?

- **Les cartes de vigilance** sont diffusées sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) et relayées par les médias ou par téléphone ☎ 3250.

OU

- **Alerte par SMS** :

**Abonnez-vous aux communications d'urgence** de la mairie par messages téléphoniques sur votre portable...

Et si vous êtes déjà abonné à la newsletter de Tourrettes, il vous suffit de modifier le profil de votre abonnement. Pour l'éditer :

- Cliquez dans le lien bas d'une newsletter,
- Indiquez votre numéro de téléphone,
- Cochez la case : Alertes par SMS,
- Envoyez votre profil modifié.

Vous recevez cette newsletter suite à l'abonnement que vous avez souscrit sur [www.tourrettesurloup.com](http://www.tourrettesurloup.com). Si ce courrier est illisible, cliquez ici.

A l'attention de Wuc

**Alerte par SMS**

La Mairie a mis en place un système d'alerte par SMS vous permettant de recevoir directement sur votre portable les messages importants - intempéries - inondations - coupures d'eau et d'électricité - etc.

Vous souhaitez annuler ou modifier votre abonnement (Email, centres d'intérêt) ? [Editer mon profil](#)

1 - éditez votre profil en cliquant dans le lien en bas de la newsletter

2 et 3 - indiquez votre numéro de téléphone cochez la case : Alertes par SMS

4 - envoyez votre nouveau profil après avoir saisi le code «captcha»

## En résumé, que dois-je faire ? .....

### Consignes générales à respecter



### Consignes spécifiques au grand froid



Personne isolée, sans abri :  
SAMU social 115

Se protéger du froid et de l'humidité

Chauder et aérer le logement

Ne pas sortir pendant les heures froides



En cas de canicule si vous habitez seul :

- Inscrivez vous auprès du Centre Communal d'Action Social CCAS : ☎ 04.93.59.40.75
- Donnez des nouvelles à vos voisins et à votre famille.

## En résumé, que dois-je faire ? .....

### Consignes générales à respecter



### Consignes spécifiques à la canicule



CONSEIL  
limiter les efforts physiques

Se rafraîchir régulièrement

Personnes vulnérables : donner des nouvelles

Ne pas sortir aux heures chaudes 11h-21h



# RISQUES TECHNOLOGIQUES....

TOURRETTE-SUR-LOUP

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque T.D.M., est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

## Mesure de prévention

### PRÉVENTION

Canalisation : les exploitants contrôlent le fonctionnement de leurs ouvrages 24h/24h. Ils vérifient les travaux réalisés par des tiers à proximité des canalisations.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L) est chargée de veiller au respect des règlements relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses.

### PRÉVISION

Selon le mode de transport considéré, seraient mis en place :

- les Plans de Surveillance et d'Intervention (P.S.I) par les exploitants de canalisations, d'autoroutes concédées etc...
- le dispositif O.R.S.E.C. (activé par le Préfet) qui intègre des dispositions spécifiques telles que le Plan de Secours Spécialisé T.M.D des Alpes Maritimes.

## Consignes de Sécurité

### AVANT : SAVOIR IDENTIFIER

Un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) générés par la ou les marchandise(s).

### PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

Si on est témoin d'un accident, donner l'alerte aux sapeurs pompiers (18 ou 112 en Europe), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112 en Europe).

Dans le message d'alerte, préciser si possible le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc...), le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, écoulement, etc...), le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

### EN CAS DE FUITE DE PRODUIT :

- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit,
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

À la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous vous êtes mis à l'abri.

## En résumé, que dois-je faire ? .....



D.I.C.R.I.M

Novembre 2017

## Cadre Légal

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Pour en savoir plus  
<http://www.risquesmajeurs.fr>

Document réalisé par la Commune de Tourrettes-sur-Loup  
[www.tourrettessurloup.com](http://www.tourrettessurloup.com)



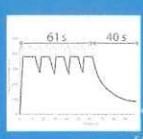
# EN RÉSUMÉ :



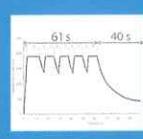
SIGNAL  
NATIONAL  
D'ALERTE



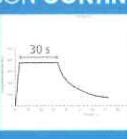
→  
DEBUT  
D'ALERTE



SON MODULÉ



FIN  
D'ALERTE



SON CONTINU

DANS TOUS  
LES CAS



ECOUTEZ LA RADIO  
FRANCE BLEU AZUR 103.8



N'ALLEZ PAS CHERCHER  
VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



ÉVITEZ DE  
TÉLÉPHONER



NE FUMEZ PAS



N'EMPORTEZ QUE L'INDISPENSABLE  
(MÉDICAMENTS, PAPIERS)

INONDATION



FERMEZ PORTES  
ET FENÊTRES



COUPEZ GAZ  
ET ÉLECTRICITÉ



MONTEZ  
DANS LES ÉTAGES



EN CAS DE CRUE TORRENTIELLE,  
GAGNEZ AU PLUS VITE LES HAUTEURS

SÉISME



→  
PENDANT  
LES SECOUSSSES



À L'INTÉRIEUR, ABRIZZ  
VOUS SOUS UN MEUBLE



À L'EXTÉRIEUR, ELOIGNEZ  
VOUS DES BÂTIMENTS



EN VOITURE, ARRÉTEZ VOUS  
ET NE DESCENDEZ PAS

→  
APRÈS  
LES SECOUSSSES



COUPEZ GAZ  
ET ÉLECTRICITÉ



ÉVACUEZ LE BÂTIMENT

FEU  
DE FORêt



N'APPROchez  
PAS DU FEU



OUVREZ PORTAIL  
ET BARRIÈRES



ENFERMEZ VOUS DANS  
UN BÂTIMENT EN DUR

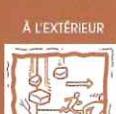


FERMEZ PORTES FENêTRES  
ET BOUCHEZ LES ENTRées D'AIR

MOUVEMENTS  
DE TERRAIN



SORTEZ DU BÂTIMENT



ÉLOIGNEZ VOUS  
DES BÂTIMENTS



EN CAS DE GLISSEMENT  
OU ÉBOULEMENT



EN CAS D'EFFONDREMENT  
(CAVITÉ)

ACCIDENT  
CHIMIQUE  
OU TOXIQUE



ENFERMEZ VOUS DANS  
UN BÂTIMENT EN DUR



FERMEZ PORTES FENêTRES  
ET BOUCHEZ LES ENTRées D'AIR



SORTEZ DU BÂTIMENT  
ET ÉVACUEZ LA ZONE DE DANGER

VIGILANCE  
METEO



VIGILANCE MÉTÉO ORANGE : DES PHÉNOMèNES DANGEREUX SONT PRéVUS,  
TENEZ VOUS AU COURANT DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION ET SUIVEZ LES CONSEILS DE SÉCURITé  
EMIS PAR LES POUvoIRS PUBLICS ET LES MÉDIAs (TV, RADIOS,...)



VIGILANCE MÉTÉO ROUGE : DES PHÉNOMèNES DANGEREUX D'INTENSITé  
EXCEPTIONNELLE SONT PRéVUS, TENEZ VOUS RÉGULIèREMENT AU COURANT DE L'EVOLUTION  
DE LA SITUATION ET RESPECTEZ IMPRÉVEMENT LES CONSIGNES DE SÉCURITé EMISSES  
PAR LES POUvoIRS PUBLICS ET LES MÉDIAs (TV, RADIOS,...)

